Docusign Envelope ID: 07C38D1A-8323-49F1-BA61-8CF870189174

ABD TRANSPORT

ABD TRANS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7.600 euros

Siège social : 22, rue de l'Enfer – SAINTRY SUR SEINE (Essonne)

R.C.S. EVRY 983.899.410

-:-

DELIBERATION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 03 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq et le trois novembre à 14 heures, l'associé de la société « ABD TRANSPORT », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7.600 euros divisé en 10 parts sociales de 760 euros chacune, a tenu au siège social, une assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite par Monsieur Walid ABDELKRIM en qualité de gérant associé.

Etait présent :

- Monsieur Walid ABDELKRIM
 titulaire de..... 10 parts

L'assemblée est présidée par l'associé unique.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Autorisation de cessions de parts à un tiers,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Paraphe
WA

Docusign Envelope ID: 07C38D1A-8323-49F1-BA61-8CF870189174

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer à compter de ce jour le siège social et l'établissement principal de la société à l'adresse suivante :

- 4, allée Louis Aragon
 91000 EVRY COURCOURONNES

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la cession de parts suivante à un tiers unique :

- Monsieur Walid ABDELKRIM doit céder les 10 parts numérotées 1 à 10, qu'il détient à Monsieur Cheikh GUERROUAD demeurant 4, allée Louis Aragon – 91000 EVRY COURCOURONNES.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale déclare agréer comme nouveau associé de la société Monsieur Cheikh GUERROUAD qui deviendra associé unique à l'issue de la cession de parts.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, que suite à la cession de parts visée ci-dessus, les coordonnées de l'associé ayant participé à la constitution de la société sont purement et simplement supprimées et l'article 9 des statuts sera modifié, celui-ci se présentera désormais comme suit :

Article 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cents (7.600) euros et divisé en dix (10) parts sociales de sept cent soixante (760) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 10 inclus et attribuées en totalité à Monsieur Cheikh GUERROUAD associé unique.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

Paraphe
WA

Docusign Envelope ID: 07C38D1A-8323-49F1-BA61-8CF870189174

CINQUIEME RESOLUTION

Par lettre en date du 13 octobre 2025, Monsieur Walid ABDELKRIM, gérant, nous a donné sa démission à effet de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte de cette démission, donne quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur Walid ABDELKRIM et décide de nommer en remplacement et pour une durée indéterminée Monsieur Cheikh GUERROUAD demeurant 4, allée Louis Aragon – 91000 EVRY COURCOURONNES en qualité de gérant.

La rémunération de Monsieur Cheikh GUERROUAD en qualité de gérant sera fixée ultérieurement, par ailleurs, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Cheikh GUERROUAD déclare accepter le mandat qui lui est confié et n'exercer aucune fonction incompatible avec l'exercice de ce mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder à toutes formalités de publication et autres prévues par la loi.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 25.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique présent à l'assemblée après lecture.

Walid ABDELKRIM

Signé par :
walid ABDELKRIM
32CF8B4819DD4C9...

(1) Cheikh GUERROUAD

Signé par :
0C865EADD6114D4...

bon pour acceptation de
gérant

(1) Signature précédée de la mention manuscrite : "bon pour acceptation des fonctions de gérant"